

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE FRANCE RELANCE

DÉCISION N° DM-21-371 EN DATE DU 26 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU le projet de renforcement de la cybersécurité des systèmes d'information de la Ville.

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de France Relance ;

DÉCIDE

DE SOLLIITER auprès de L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information une subvention d'un montant de 90 000 euros TTC au titre du budget 2021 selon les modalités décrites dans le formulaire de demande.

DE SIGNER les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211026-Imc1H8997H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/10/2021

Date de Publication : 26/10/2021